



POLLUTION DE L'AIR

COMMUNIQUÉ ALERTE



Retrouvez ces informations sur le site de la préfecture de votre département.

Pour en savoir plus sur les niveaux de pollution :



www.ligair.fr



POLLUTION DE L'AIR

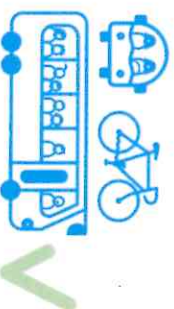
COMMUNIQUÉ ALERTE



PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS



Abaissez votre vitesse maximale à 90 km/h sur les 2 x 2 voies et 110 km/h sur autoroute.



Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux.

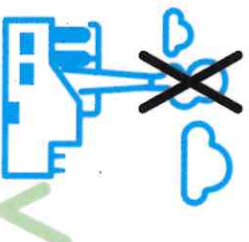


Reportez tous les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des produits à base de solvants organiques.



Les peintures et matériaux de construction portent une **étiquette** qui vous permet de choisir des produits qui émettent moins de solvants. **Privilégiez-les.**

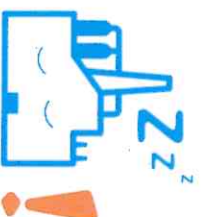
INDUSTRIE



Utilisez les systèmes de dépollution renforcés.



Pour les activités de production, **soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion** et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.



Reportez le démarrage d'unités à l'arrêt.

Réduisez les rejets atmosphériques, y compris par la baisse d'activité.



Les installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) **mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté** d'autorisation d'exploiter.

AGRICOLE



La pratique de l'**écobuage** et les opérations de **brûlage à l'air libre** des résidus d'élagage sont **proscrites.**

PARTICULIERS
PROFESSIONNELS

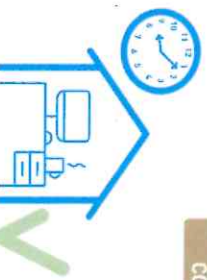


Le brûlage à l'air libre de déchets est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnée.



Réduisez l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourez à des mesures compensatoires.

PROFESSIONNELS
COLLECTIVITÉS



Adaptez les horaires de travail Recourez au télétravail.



Les entreprises et administrations ayant mis en place un **PDE/PDA** appliquent les mesures prévues.

X Interdit ou report

! Vigilance

✓ Bonne pratique

COV Composés Organiques Volatils

PDE PDA Plan de Déplacements Entreprise /Administration



Polluant secondaire issu de la transformation photo-chimique de polluants primaires (dioxyde d'azote NO₂, composés organiques volatils - COV...) sous l'effet du rayonnement solaire.